



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/44/L.42/Add.1
20 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 30 de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Danemark, Fidji, Finlande, Irlande, Islande, Jamaïque, Libéria, Malaisie, Mexique, Myanmar, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Samoa, Sri Lanka, Suède, Trinité-et-Tobago, et Vanuatu : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Chypre, Guinée-Bissau, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sénégal, Singapour et Zambie.

